

 COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT	DE 2024-014 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION SÉANCE du 30 janvier 2024
---	---

L'an deux mil vingt-quatre et le trente janvier à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Syndie FABRE, Franck STARON, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Olivia HILAIRE

Absente : Syndie FABRE

Pouvoir de : Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

6.1 - Police municipale - Convention de coordination

Monsieur le Maire expose :

Le décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012 est venu modifier les conventions type de coordination entre la gendarmerie nationale et la police municipale. La dernière convention de coordination signée le 18 mars 2021 arrivera à échéance le 19 mars 2024. Il convient donc de définir une nouvelle convention régissant les modalités d'échange et de travail entre la gendarmerie nationale et la police municipale de Robion.

Dans le cadre de son diagnostic local de sécurité, la commune de Robion, son service de police municipale et la gendarmerie nationale souhaitent accentuer leur collaboration opérationnelle.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (24 présents + 1 pouvoir),

Approuve la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat avec Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240131-DE_2024_014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 31 janvier 2024,
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY